

L'an deux mille vingt le vingt deux juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre-André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2020

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire

Madame Lise Raveneau, Messieurs Alain Lacombe et Daniel Laubuge, adjoints

Mesdames et Messieurs Cédric Biale, Judith Carteret, René Eyraud, Gaëlle Lavayssière, Williams Pauchet, Isabelle Soubiale, Alain Villesuzanne

Absents excusés : Mme Christine Gental, M. Patrick Martin qui a donné pouvoir à M. Daniel Laubuge, Mme Isabelle Martin qui a donné pouvoir à M. Pierre André Crouzille, Mme Claire Hénon qui a donné pouvoir à M. Alain Lacombe

En présence de : Sandra Paillot, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Mme Lise Raveneau

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une minute de silence en mémoire de Mme Dereine, la maman de Claire Hénon.

Mme Lise Raveneau a été désignée par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 Vote des budgets primitifs 2020 : Commune, CCAS et lotissement
- 3 Révision des tarifs cantine - garderie
- 4 Questions diverses : membres des commissions communautaires

Points rajoutés à l'ordre du jour :

A la demande de Monsieur le Maire : - Constitution de la commission de contrôle électorale

- Rajout de délégués suppléants au SMD3
- Autorisation de vente de la banquetteuse
- Newsletter

A la demande d'Alain Villesuzanne : - primes Covid pour le personnel

- achat de masques pour le personnel
- loi des 3D qui concerne la récupération de compétences par les communes. Monsieur le Maire n'en a jamais entendu parler.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 :

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à la majorité (1 contre : Alain Villesuzanne qui estime qu'il est incomplet).

DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire donne la composition du CCAS fixée par arrêté municipal pour le collège des civils: Laurence Prout, Isabelle Pichard, Régine Barradis. Il n'y a personne pour représenter l'UDAF.
Le budget ne comporte qu'une section d fonctionnement. Isabelle Pichard précise que le budget CCAS est le reflet d'une volonté politique en matière d'action sociale. Elle rajoute que cette action va bien au-delà de l'aide aux plus démunis.

2020-02

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2020 du CCAS qui s'équilibre à :

- 5 869.82 € en dépenses et recettes de fonctionnement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 7 VOIX POUR

Adoption du Budget Primitif 2020-lotissement :

Sandra Paillot présente le budget primitif 2020 du lotissement « Les Pradoux », qui est un budget de gestion de stocks.

Il y avait 12 lots à vendre, on en a vendu 2 au prix de 37€ TTC/ m².

Au niveau des recettes, il sera nécessaire de souscrire un emprunt pour 85 000 €. En effet lors de la réalisation du lotissement, la banque postale avait recommandé de prendre un emprunt à court terme, remboursable au fur et à mesure des ventes et au maximum dans le délai de 3 ans. Or l'échéance arrive en novembre et tout n'a pas pu être remboursé puisque seulement 2 terrains se sont vendus. Il va donc être nécessaire soit de rallonger cet emprunt, soit de le rembourser et d'en conclure un nouveau. Les taux d'intérêts sont actuellement inférieurs à 1%.

2020.07.22-01 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2020 du lotissement « Les Pradoux » qui s'équilibre à :

- 340 131.88 € en dépenses et recettes de fonctionnement

- 445 937.16 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Adoption du Budget Primitif 2020- Commune :

Sandra Paillot présente section par section le budget primitif 2020.

Ces prévisions en fonctionnement tiennent compte de l'impact de la COVID sur les finances de la communes (moins de recettes de cantine, locations de salles, droits de mutation etc... et plus de dépenses au niveau notamment des produits d'entretien, etc...).

La section de fonctionnement d'une année sur l'autre ne change pas beaucoup car il s'agit de charges régulières qu'il faut réévaluer en plus ou en moins.

PV du 22.07.2020

En investissement recettes, on a inscrit les subventions pour la salle des associations et il reste à percevoir des subventions pour l'aire de jeux. On a également inscrit les emprunts (415 000 €) pour la réalisation de la salle des associations.

En dépenses, sont prévus le paiement du remplacement des lampadaires boules à la Treille, des plantations d'arbres, le dé-moussage éventuel de la toiture de la mairie, le changement des alarmes mairie et école, la pose de LED, des travaux de voirie (secteur de Lagut- Ribonnat), l'achat d'un radar pédagogique, la réparation de bornes incendie, achat de matériel informatique pour l'école dans le cadre de l'appel à projets « école numérique », de mobilier pour la salle des jeunes, d'un jeu extérieur pour l'école, de matériels divers et de la salle des associations.

Notre épargne brute est de 107 000 €, notre taux d'épargne brut est de 13.84 % (il faut être entre 8 et 15%), notre capacité de désendettement est très bonne. En effet, elle est de 2.12 ans. Entre 10 et 12 ans, c'est acceptable, au-delà de 15, c'est dangereux donc on est très bien. Actuellement la dette par habitant est de 194 € contre 615 € en moyenne pour la strate.

2020.07.22-02 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre à :

- 773 300.28 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 941 266.14 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Alain Villesuzanne)

Révision des tarifs cantine-garderie :

La commission scolaire propose une augmentation de 5 centimes du repas enfant, ce qui représente 1 € de plus par mois. Les recettes cantine couvrent uniquement l'achat des denrées et non les fluides, les charges de personnel, etc...

Alain Villesuzanne dit qu'effectivement le prix du repas n'est pas élevé mais que moralement, compte tenu du contexte économique et social, il aurait préféré ne pas augmenter cette année.

Monsieur le Maire lui répond qu'il va être proposé de revoir le seuil pour bénéficier des tarifs dégressifs, ce qui permettra à de nouvelles familles de disposer de ces prix aidés.

Quant à la garderie, Alain Villesuzanne a calculé qu'elle engendrait environ 20 000 € de recettes / an, et qu'elle coûtait en personnel entre 15 000 et 20 000 € / an. Il estime donc que ce service s'auto-équilibre.

Sandra Paillot précise qu'il faut rajouter les frais annexes (chauffage, éclairage, goûter, ménage, etc...).

Monsieur le Maire rajoute qu'en plus en ce moment avec la COVID, les coûts sont amplifiés et que c'est un service, donc il est très difficile d'équilibrer.

2020.07.22-03 :

Monsieur le Maire explique que pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, il convient de réévaluer régulièrement les tarifs cantine- garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'appliquer à compter du 01 septembre 2020, les tarifs de base suivants :

PV du 22.07.2020

- prix du repas enfant : 2.40 €
- prix du repas adulte : 5.00 €
- prix de l'heure de garderie : 2.10 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Alain Villesuzanne)

Modification du tarif modulé cantine-garderie :

Depuis 2016, des tarifs modulés ont été mis en place pour les personnes ayant un quotient familial inférieur à 1000. La commission scolaire propose de le réévaluer à 1250 pour toucher plus de familles.

2020.07.22-04 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions faites par le CCAS et la commission « scolaire », à savoir le réajustement du quotient familial, critère de modulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'appliquer à compter de la rentrée 2020/2021, la modulation suivante

| Quotient familial | Tarif pour le 1 ^{er} enfant | Tarif pour le 2 ^{ème} enfant | Tarif pour le 3 ^{ème} enfant et suivants |
|--------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Inférieur ou égal à 1250 | Tarif de base | Réduction de 30% | Réduction de 50% |
| Supérieur à 1250 | Tarif de base | Tarif de base | Tarif de base |

En l'absence de production de justificatifs, le tarif de base sera appliqué.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Vente de la banquetteuse

On l'avait acheté en 2009 pour environ 12 000 € et depuis 6 ans les employés ne s'en servent pas car ce n'est pas pratique. Il faut atteler, dételer, faire des réglages....

La commune de Saint Médard de Mussidan est intéressée pour nous l'acheter à 4 500 €.

Alain Villesuzanne demande combien de temps, il faut compter pour faire toute la commune, car ils pourraient faire tout un passage avec l'épareuse, puis un passage avec la banquetteuse car il est dommage de s'en débarrasser.

2020.07.22-05 :

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire depuis 2009 d'une débroussailleuse élagueuse (dite banquetteuse) de marque Rousseau, mais que nous n'en n'avons pas l'usage.

Il propose de la vendre à la commune de Saint Médard de Mussidan au prix de 4 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** cette vente au prix de 4 500 €.

PV du 22.07.2020

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Questions diverses :

- Constitution de la commission de contrôle électorale :

Dans notre cas (commune de plus de 1000 habitants dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges) , elle est constituée de 3 membres de l'équipe majoritaire, pris dans l'ordre du tableau, et de 2 membres de l'opposition et autant de suppléants.

Elle sera donc constituée de

Titulaires :

Claire Hénon, René Eyraud, Isabelle Soubiale, Christine Gental et Alain Villesuzanne

Suppléants :

Isabelle Martin, Judith Carteret et Cédric Biale

- Délégués au SMD3

Il convient de désigner 2 délégués en plus de Claire Hénon et Alain Villesuzanne. Il s'agira de Pierre André Crouzille et René Eyraud.

- Circulation :

Gaëlle Lavayssière demande s'il est possible de modifier les passages - piéton au carrefour de la route du Chatenet et de la route de Ribérac. Cela sera vu car il est prévu début septembre de faire du marquage au sol.

Isabelle Soubiale signale la vitesse excessive route de Ribérac sur la section entre Mussidan et les ronds-points.

- Membres des commissions communautaires

Les conseillers municipaux suivants se présentent pour faire partie des commissions au sein du Conseil Communautaire :

Commission finances : Alain Lacombe

Commission bâtiments scolaires : Pierre André Crouzille

Commission petite enfance, jeunesse, séniors : Lise Raveneau

Commission urbanisme, SCOT : Pierre André Crouzille et Alain Lacombe

Commission voirie : Daniel Laubuge et Pierre André Crouzille

Commission tourisme : Judith Carteret et Alain Villesuzanne

Commission économie : Alain Lacombe

Commission développement durable : Pierre André Crouzille

- Newsletters :

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de newsletters mensuel « l'écho » qui sera envoyé par mail aux personnes qui ont fourni leur adresse.

- Primes COVID :

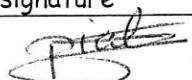



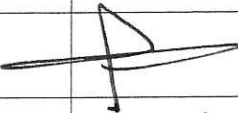


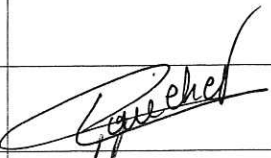

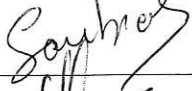
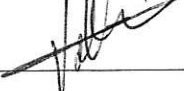
Il n'a pas été envisagé de prime, mais cela peut se discuter.

Toutefois, Monsieur le Maire dit qu'aucun congé n'a été posé, qu'il n'y a eu aucune perte de salaire. Le personnel a été protégé au maximum, certain personnel était en télé travail, certains venaient ponctuellement selon les besoins.

- Achats de masques pour le personnel :

Pour l'instant, on a en stock des masques chirurgicaux. On a également des masques tissus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h51.

| nom | signature |
|------------------------|--|
| Cédric Biale |  |
| Judith Carteret |  |
| Pierre André Crouzille |  |
| René Eyraud |  |
| Christine Gental | |
| Claire Hénon | |
| Alain Lacombe |  |
| Daniel Laubuge |  |
| Gaëlle Lavayssière |  |
| Isabelle Martin | |
| Patrick Martin | |
| Williams Pauchet |  |
| Lise Raveneau |  |
| Isabelle Soubiale |  |
| Alain Villesuzanne |  |